

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du mercredi 28 janvier 2026

Délibération N° DE_2026_007

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	11	12
Date de la convocation : 24/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Thierry PALAZZETTI.

Présents : Monsieur Thierry PALAZZETTI, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Simon FOURNIER, Monsieur Pierre CARCENAC, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Nathan CARCENAC, Monsieur Adrien COLOMB, Monsieur Jean-Louis LAPIERRE

Représentés : Monsieur Alain VERNHES représenté par Monsieur Thierry PALAZZETTI

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Levée d'option suite à crédit bail du Bar Tabac - Cession du bien
--

Monsieur le Maire informe,

Qu'un contrat de crédit-bail immobilier avait été mis en place avec Madame Christine CADARS pour un ensemble immobilier bâti d'une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le contrat de crédit-bail a été réalisé par Maître ARNAL, notaire à Cassagnes Bégonhès ;

Selon les conditions fixées dans l'acte passé le 18 mars 2010, le prix de vente est fixé à la valeur résiduelle comptable qui est arrêté ici à la somme de quarante mille euros (40 000 €) ;

Le crédit-bail immobilier du bar tabac est arrivé à échéance au 1^{er} janvier 2026.

Madame Christine CADARS nous a informé de la levée de l'option d'achat et de sa décision de se porter acquéreur du bien concerné par celui-ci ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

Le Conseil Municipal

Date de transmission de l'acte: 06/02/2026
Date de réception de l'AR: 06/02/2026
012-211202551-DE_2026_007-DE
A G E D I

DE_2026_007

Vu le crédit-bail contracté par acte notarié en date du 18 mars 2010
Vu la demande de Madame Christine CADARS ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de lever l'option d'achat conformément aux termes de l'acte notarié du crédit-bail au profit de Madame Christine CADARS ;

Dit que le frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;

Dit que l'acte relatif à cette affaire sera fait à l'Etude de Maître LANCHON ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à l'affaire ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry PALAZZETTI
Président de séance

Monsieur Nathan CARCENAC
Secrétaire de séance

